

Objet

Suivant l'avis n°2025/04, réponse à **injonction**, formalisée par un plan d'action, quant au déploiement d'une démarche qualité englobant l'ensemble des processus.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par **Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de la ville de Paris** ;
- Vu la note de synthèse établie par Fernando LEAL-CALDERON, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du **15 octobre 2025**.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 octobre 2025

La présidente,
Claire PEYRATOUT

